

PROJET DE TRANSFERT D'EAU POTABLE SUR LE COULOIR MOSTAGANEM-

ARZEW-ORAN (MAO)

Retard de plus de trois mois dans la livraison

Une entreprise turque a repris, depuis trois semaines, les travaux du transfert d'eau potable sur le couloir Mostaganem-Arzew-Oran (MAO). Le contrat avec le groupement algéro-allemand a été résilié après que des retards eurent été enregistrés. Interrogé à ce sujet, le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, a expliqué : «Le problème se posait au niveau de la digue principale du barrage de Chellif.»

Ce couloir d'adduction permettra d'alimenter les wilayas de Mostaganem et d'Oran via des réservoirs d'une capacité respective de 120 000 et 300 000 m³ installés de part et d'autre de la conduite longue de 90 km.

La réalisation du transfert devait s'achever fin 2008. «Avec ce retard, il y aura un décalage de trois à six mois dans la réalisation», a-t-il précisé. Les trois autres lots, à savoir le barrage de stockage à Kerrada (Mostaganem), la station de traitement à Sidi Lahdjal (Mostaganem) et le couloir d'adduction ont enregistré un taux d'avancement se situant entre 30 et 40%. Au final, le taux d'avancement du chantier du MAO, entamé en novembre 2005, est estimé actuellement à 20%.

Le MAO, dont le coût avoisine les 30 milliards de dinars, a été inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de diversification des sources d'approvisionnement en eau potable qui prévoit, d'autre part, la réalisation, fin 2008, d'une nouvelle unité de dessalement de l'eau de mer à Mers-El-Hadjadj à Oran d'une capacité de production de 500 000 mètres cubes/jour. Pour cette station, un avis d'appel d'offres international a été lancé. Abdelmalek Sellal a également annoncé que les essais techniques du barrage de Beni Haroun auront lieu la semaine prochaine.

Sa mise en service est prévue pour la fin du mois en cours. Le système hydraulique de Beni Haroun a été réalisé en vue d'assurer l'approvisionnement en eau potable d'une population de quelque quatre millions d'habitants répartis sur six wilayas de l'est du pays, à savoir Mila, Jijel, Constantine, Oum-El-Bouaghi, Batna et Khenchela. Pour rappel, il est composé de deux barrages principaux, celui de Beni Haroun avec une importante capacité de 960 millions de m³ et Boussiaba (120 millions de m³).

Il comprend aussi trois barrages réservoirs : Oued Athmania (35 millions de m³), Koudiat Medouar (62 millions de m³) et Ourkiss (65 millions de m³).

Ce projet intégré englobe en outre trois stations de pompage d'eau brute dont la plus importante est d'une puissance de 180 mégawatts, 200 kilomètres de conduites de gros diamètres, 6 couloirs d'alimentation en eau potable et 4 périmètres d'irrigation d'une superficie totale de 40 000 hectares.

Meriem Ouyahia

DROITS DE L'HOMME

Un plan d'action pour l'Afrique

Quelle place occupent les droits de l'homme dans le continent africain ? Quelles sont les politiques d'appui adoptées par les pays de l'Union africaine pour promouvoir les conventions universelles de protection des droits de l'homme ? Et quelles sont les priorités de l'Afrique dans la lutte pour ces droits ? Ce n'est pas par hasard que l'Algérie abrite, à la veille de la tenue à Alger même d'un sommet extraordinaire du Nepad pour discuter du développement du continent africain, un cycle de formation sous-régional sur la sensibilisation aux droits de l'homme en Afrique du Nord.

Cet atelier d'Alger, deuxième du genre organisé par l'Union africaine UA et élaboré en collaboration avec le ministère délégué, chargé de la Famille et de la Condition féminine, a adopté, hier, une série de recommandations, qui vont être transmises aux Etats membres de l'UA.

Après quatre jours de discussions et d'échanges d'expériences, les représentants des pays africains ont fait ressortir l'importance de l'éducation dans la promotion des droits de l'homme. Si la question des droits de l'homme est largement maîtrisée par le mouvement associatif qui s'investit pleinement dans ce créneau, la notion des droits de



l'homme reste, sur le plan politique, obéissante à l'orientation que lui attribue chaque pays, violant parfois les closes universelles définies par les Nations unies. Ainsi les perspectives de l'Afrique en matière de promotion et de respect des droits de l'homme sont celles de définir une stratégie commune d'éducation en droits de l'homme.

Désormais, les pays africains, membres de l'UA, sont invités à unir leurs efforts pour la mise en place d'une politique régionale de promotion des droits de l'homme. Les recommandations de l'atelier d'Alger ont conclu à la mise en place d'un plan d'action interna-

tional pour l'intégration de la perspective du genre et des droits de l'homme et ceux de la femme en particulier, dans le système éducatif. Même si certaines nations introduisent dans leurs programmes scolaires la notion des droits de l'homme, il n'en demeure pas moins que celle-ci n'a pas d'impact sur la société.

Les actions entreprises en faveur de la promotion des droits de l'homme heurtent généralement des obstacles dus essentiellement à la politique des pays, aux mentalités et aussi à la religion. Souvent cette dernière est mise en avance par les gouvernants pour freiner particulière-

ment l'émancipation de la femme au sein de la société et encourager les disparités et l'inégalité des chances entre les deux sexes. Par ailleurs, l'existence de conflits dans certains pays africains, l'analphabétisme, le manque de communication, l'insuffisance d'actions transversales entre les gouvernements, le mouvement associatif, les Nations unies et les sociétés civiles sont également des facteurs contraignants pour la promotion des droits de l'homme.

Les recommandations de l'atelier d'Alger sont indiquées pour remédier à toutes ces carences. Sur le plan politique, les séminaristes ont relevé l'absence de politiques claires d'intégration des droits de l'homme et ont également souligné la non-ratification, par les pays d'Afrique du Nord, dont l'Algérie, du protocole africain relatif aux droits de la femme.

C'est pourquoi la rencontre de ces quatre jours a mis l'accent sur la nécessité de ratifier des instruments régionaux et internationaux, et leur mise en application sur le terrain. Pour ce qui est de l'éducation, il a été convenu de l'installation de cellules de suivi des actions de promotion des droits de l'homme dans les programmes scolaires.

Rosa Mansouri

NEPAD

Messahel évalue le parcours

Le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, invité hier de l'émission «Tahaoulet» de la Radio Chaîne 1, a estimé qu'il est grand temps de sortir de l'afro-pessimisme en travaillant à valider, à travers le Nepad, des partenariats et des échanges favorables au continent.

Aussi la stratégie de développement conçue pour l'Afrique à travers le mécanisme qu'est le Nepad ne devrait pas souffrir de carences structurelles.

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - C'est ce à quoi s'attellera, fondamentalement, le sommet extraordinaire du Nepad qui se tient aujourd'hui à Alger. Le ministre délégué aux Affaires maghrébines et africaines a précisé, d'ailleurs, que la seule question à l'ordre du jour de cette rencontre reste l'intégration de certaines prérogatives jusque-là

dévolues au secrétariat du Nepad à la commission de l'Union africaine. Un réajustement structurel dicté par la nécessité de cohésion des deux structures et par le souci de présenter aux partenaires étrangers du continent un seul interlocuteur. Il est à s'attendre que le sommet décide de la création d'une agence qui prendra en charge les pro-

grammes inscrits dans le cadre du Nepad, à l'exception de ce qui relève du politique qui restera du ressort de l'Union africaine. Selon Messahel, ce remodelage structurel servira à éviter la bureaucratie qui a, auparavant, sclérosé les programmes de Lagos et de Abuja. L'escale algéroise sera nécessairement aussi une halte d'évaluation d'un parcours long de six années. Et à propos, il y a eu du positif mais aussi des insuffisances. Le mécanisme d'évaluation par les pairs auquel ont souscrit volontairement 26 pays et l'extinction de pas moins de dix conflits — ils sont passés de 13 à 3 — sont comptabilisés comme des bonds appréciables. Mais sur ce qui était attendu en

termes d'impulsion de dynamisme nouveau au partenariat avec le continent africain, il aisé de constater que l'objectif est loin d'être atteint. Messahel reconnaît que les pays riches n'ont pas effectivement aidé le Nepad, notamment en termes de transfert technologique et d'investissements directs. Ce qui a été, peut-être, engrangé confine en l'effacement des dettes de certains pays africains et quelques aides au développement. Cela reste évidemment insuffisant. Sur un autre plan, Messahel a informé que le rapport relatif à l'évaluation de l'Algérie par ses pairs sera présenté en juillet prochain, lors du sommet de Accra.

S. A. I.

DEBAT SUR LE STATUT DE LA FEMME AU FORUM D'«EL MOUDJAHID»

Les changements et les avancées restent timides

Un débat consacré à la femme et à ses droits a été animé hier au Centre de presse d'El Moudjahid en présence de membres de la société civile et de magistrats. Le débat a principalement tourné autour de l'évolution du statut et du rôle de la femme algérienne. Les invitées, des magistrates, sont principalement revenues sur les amendements du code de la famille et de la nationalité ainsi que sur le changement apporté au code pénal. Présente parmi les invitées de cette rencontre, la présidente de la cour de Bouira, Mme Naït Kaci, relèvera, à l'instar de la plupart des intervenantes, les difficultés qui apparaissent quant à l'application des nouvelles lois et notamment le manque d'information concernant les amendements apportés au code de la famille. «Nous sommes ici pour discuter des nouvelles lois avec la société civile, il nous faut sortir de nos cours», a déclaré l'intervenante. Cette dernière, tout en précisant que les magistrats essayent d'apporter des réponses aux pro-

blèmes qui se posent sur le terrain, notera que les amendements apportés ont fourni des réponses et des solutions pour les femmes concernant notamment le divorce décidé de façon unilatérale, le droit de garde, le logement, et le choix du wali (tuteur) lors du mariage. Pour sa part, Mme Keddache de la cour de Blida a déclaré que les changements et les amendements apportés en 2005 ont été inspirés par des revendications et la mobilisation des femmes algériennes.

Pour ce qui est du code pénal, l'intervenante rappellera que les femmes ont longtemps dénoncé le harcèlement sexuel jusqu'à ce que le vide juridique soit comblé en 2004 pénalisant cet acte. Mme Souad Bechiri, magistrate à la cour de Bir-Mourad-Rais, soulignera que les changements apportés au code de la famille, même s'ils constituent un tournant décisif, le manque d'informations participe à la méconnaissance par les femmes de leurs droits. Par ailleurs, selon les interve-

nantes, l'administration interprète souvent mal les textes notamment pour ce qui est du certificat de bonne santé qui a été transformé en certificat de virginité alors que pour ce qui est du tuteur, le père ou le frère sont toujours privilégiés. Intervenant lors des débats, Mme Nadia Aït Zai, avocate et présidente du Centre d'information et de documentation pour l'enfant et la famille, a déclaré, pour sa part, que les conventions internationales que l'Algérie a ratifiées sont supérieures aux lois de notre pays.

«Nous sommes dans une dichotomie de statuts, et les femmes continuent d'être confrontées à des obstacles, à des contraintes et des discriminations et l'égalité n'est que virtuelle, c'est un principe constitutionnel», a souligné la juriste qui ajoutera que même les textes de la période 1962-1984 étaient en avance sur la société algérienne, et que depuis, les choses ont régressé.

F. Zohra B.